

de Vaux, en Beaujolais. Jean de Villeneuve négligea de rendre compte de sa tutelle à son neveu, et celui-ci ayant surpris des arrêts par défaut contre son oncle fit vendre le comté de la Bâtie, piller le château de Joux et les titres, mit un décret sur cette terre, et par ce moyen le dépouilla de tous ses biens.

Jean de Villeneuve eut deux femmes ; la première fut Marie de Baglion, dame de Joux, fille de Léonor de Baglion, baron de Joux et de Paillant et de Françoise Henry, dame de la Salle ; la seconde fut Marie-Suzanne Orlandini, fille d'Alexandre Orlandini, seigneur de Saint-Trivier, petit fief situé dans la paroisse d'Irigny, Mazeras, Montpentier et Vesenay, et d'Hélène de Gadagne-Champerroux.

Le 17 octobre 1662, Charlotte de Champier, veuve de Georges de Villeneuve vendit, pour son fils Jean de Villeneuve, à Pierre Chermette, les deux tiers de la rente noble d'Affoux, sous faculté de réachat.

A la mort de Jean de Villeneuve, arrivée en 1678, son fils du second mariage, Alexandre de Villeneuve rendit son compte de tutelle à son cousin Georges de Villeneuve qui fut déclaré son débiteur, et par arrêt du Parlement de Paris du 18 août 1683, il fut ordonné qu'il rentrerait dans la terre de Joux hors de laquelle sa famille avait été trente ans.

Le 9 novembre 1683, Alexandre Garnier, sergent royal en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, assisté de messire Alexandre de Villeneuve, venu exprès de Paris pour mettre ledit arrêt à exécution, se transporta à cheval de Lyon en la paroisse et baronnie de Joux-sur-Tarare, en Beaujolais, pour mettre ledit messire Alexandre de Villeneuve en possession de ladite terre et baronnie de Joux, saisine, jouissance, haute-justice, moyenne et basse, rente noble, servis, droits et devoirs seigneuriaux,